



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

no 149

semaine du 12 au
18 février 1982

nouvelles csn



revendications communes face aux gouvernements

UNIS FACE À LA CRISE

manifestation unitaire le 3 avril

pages 3 à 6



agenda du mouvement

février

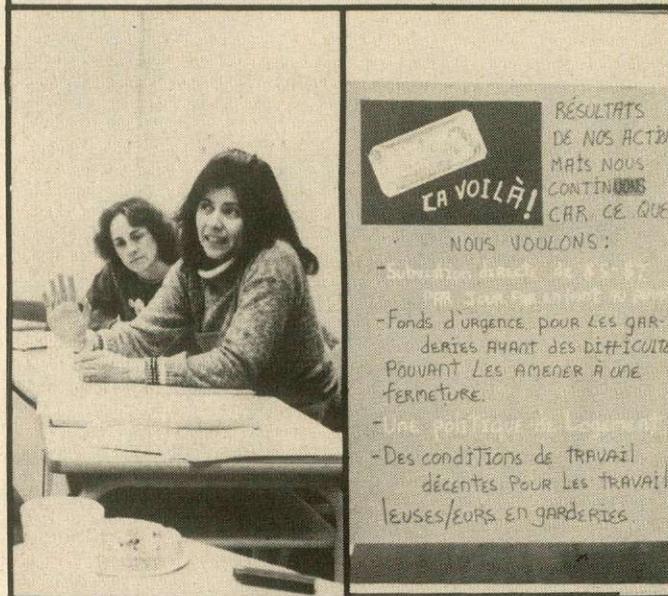
- 23-26 CSN session de formation sur la réorganisation du travail dans le cadre de la crise, à Montréal
- 24 **sommet populaire** assemblée sur le réseau d'information, au 1601 de Lorimier, à Montréal, à 19 h
- 24 CCM soirée d'information et de discussion contre les coupures dans l'assurance-chômage, au 1212 Panet, à Montréal, à 19 h
- 24 **Société pour vaincre la pollution** colloque Énergie et Tiers-Monde, à Québec
- 27-28 FAS bureau fédéral, à Montréal

mars

- 3 CCNSP comité de liaison
- 3 CCM session de formation sur les conditions de logement des travailleurs montréalais, au 1601 de Lorimier, de 9 h 30 à 17 h
- 5-6 FESP bureau fédéral
- 6-7-8 CSN activités du 8 mars, dans toutes les régions
- 8- 9 FESP comité de coordination, à Montréal
- 10 CCNSP comité de liaison
- 12-13 **conseil central du Haut-Richelieu** congrès annuel, à St-Jean
- 17 CCNSP comité de liaison
- 19-20 **conseil central de Trois-Rivières** sommet populaire
- 19-21 FESP conseil fédéral
- 25-28 FNEQ conseil fédéral

le 13 février

2,000 personnes participent à la journée nationale des garderies à Montréal



La table de concertation des garderies a atteint largement l'objectif qu'elle s'était fixé pour sa journée spéciale sur les garderies, tenue à l'UQAM, samedi, le 13 février. En effet, plus de 2,000 personnes ont participé aux ateliers et aux autres activités qui traitaient notamment de pédagogie, de conditions de travail, de cogestion, de la mise sur pied de nouvelles garderies et de la garderie comme réalité et besoin social.

Des participants sont venus de tous les coins du Québec, de la rive sud de Montréal comme de Natashquan pour profiter des ressources réunies en cette occasion.

La table de concertation des garderies regroupe le Syndicat des travailleuses (eurs) en garderie, la CSN, la CEQ, le Regroupement des Garderies, S.O.S. — Garderies, les comités de la condition féminine de la F.A.S. (CSN) et du Conseil central de Montréal et l'Association des enseignants en pré-scolaire du Québec.

L'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilo-deau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Jean-Pierre Paré, Gaston Pouliot, Michel Rioux.

diffusion: André Sauvé.

secrétaire: Louise Filteau.

télécommunications: Jeanne Belzil, Bérangère Marchand.

photographie: archives CSN, Pierre Gauvin-Évrard, Bertrand Carrière, François Rivard et Louise de Grosbois.

collaboration: Nicole Lacelle

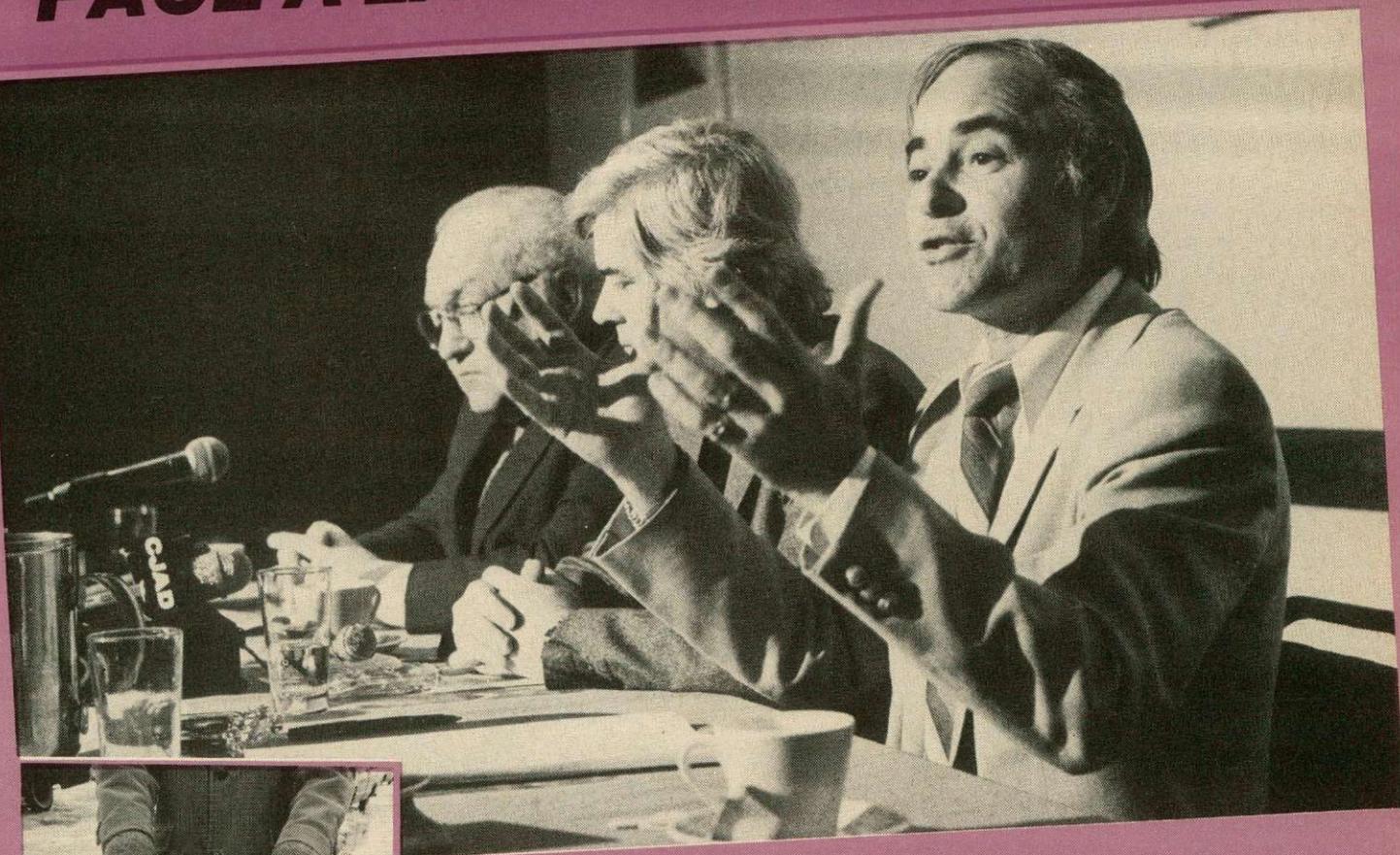
nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.

Composé, monté et imprimé par les travailleurs et travailleuses de Interlitho Inc., 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.



manifestation unitaire CEQ-CSN-FTQ le 3 avril

LES CENTRALES SYNDICALES S'UNISSENT FACE À LA CRISE



Face à l'aggravation de la crise économique et compte tenu de l'échec complet de la Conférence des premiers ministres, les trois centrales québécoises, CSN, FTQ et CEQ, ont décidé de relancer la mobilisation en vue d'amener les gouvernements d'Ottawa et de Québec à donner un solide coup de barre pour combattre le chômage et la détérioration des conditions de vie et de travail des Québécois. Cette nouvelle mobilisation, qui fait suite à la manifestation du 21 novembre dernier à Ottawa, culminera dans une grande manifestation, le samedi 3 avril, à Montréal. Dans le cadre de cette campagne, les présidents des trois centrales feront une tournée du Québec, participant à des assemblées publiques dans plusieurs régions.

**contre le chômage et la détérioration
des conditions de vie et de travail**

pourquoi les travailleurs paient-ils toujours

Le résultat négatif de la conférence fédérale-provinciale sur l'économie signifie davantage pour les peuples canadien et québécois qu'un simple échec. C'est la poursuite d'une politique d'agression contre les travailleurs, les citoyens à faible revenu, les chômeurs, les assistés sociaux, au profit d'une politique monétariste dont l'inefficacité et la nocivité sont de plus en plus évidentes.

Dans son entêtement, la logique de Trudeau est claire: ou bien les gouvernements provinciaux imposent un nouveau contrôle des salaires, ce qui est une manière de frapper les travailleurs; ou bien le gouvernement fédéral maintient sa politique monétariste et refuse de modifier sa politique des accords fiscaux, ce qui est une autre manière de frapper encore les travailleurs, en privant les provinces de revenus sur lesquels elles ne peuvent plus compter.

L'une des conséquences de l'indifférence d'Ottawa à la misère du peuple victime du chômage et des coûts exagérés des hypothèques et des loyers, c'est que les citoyens sont frappés à nouveau par les gouvernements provinciaux qui réduisent les programmes de santé, les programmes sociaux et les programmes d'éducation. Nous le vivons douloureusement au Québec depuis un certain temps.

On peut arriver à comprendre qu'avec le pouvoir politique et économique qui leur est imparti, les provinces soient quasiment impuissantes à infléchir les politiques anti-sociales du gouvernement fédéral. Plusieurs des revendications que les trois centrales ont mises de l'avant le 29 janvier dernier, à la veille de la conférence fédérale-provinciale, allaient dans le sens des réclamations des provinces: responsabilité ultime pour les gouvernements provinciaux quant aux choix de programmes et de projets; réduction sélective des taux d'intérêts, programmes d'investissements créateurs d'emplois dans les secteurs du transport, du logement et des travaux publics; aucune diminution des paiements de transfert aux provinces, etc...

Or, force nous est de constater qu'aucune de ces revendications, partagées par les provinces, n'a trouvé grâce devant Trudeau. Même si tous les gouvernements provinciaux et tout le mouvement syndical canadien s'accordent sur le fait qu'il faut s'attaquer en priorité au chômage, Ottawa demeure sur son Olympe monétariste.

Ottawa ignore les demandes des provinces

Ces constatations, par ailleurs, ne doivent pas nous empêcher de voir clair dans le partage des responsabilités. Les centrales syndicales trouvent intolérable que le gouvernement du Québec, plutôt que de s'appuyer sur le peuple, sur les travailleurs, sur tous ceux qui payent déjà chèrement pour les politiques fédérales, aggrave encore davantage la situation en fermant des lits d'hôpitaux, en annonçant l'abandon des programmes

et le gouvernement du Québec en profite pour nous taper dessus

de soins dentaires pour les enfants, en niant l'accès aux études supérieures et universitaires, en abandonnant des programmes d'éducation qui s'adressaient à ceux qui en avaient le plus pressant besoin.

Les trois centrales québécoises estiment qu'une bonne part de la détérioration progressive des condi-

tions de travail et de vie de la majorité des Québécois est liée au refus ou encore aux retards injustifiés du gouvernement Lévesque de procéder aux amendements législatifs (accès à la syndicalisation, loi contre les fermetures d'usines, réforme du Code du travail, réforme du Régime des rentes du Québec), qui sont de sa compétence et qui auraient permis aux travailleurs, aux non-syndiqués, aux bas salariés, aux victimes de fermetures, aux chômeurs et aux bénéficiaires de programmes sociaux de se défendre plus adéquatement contre la crise.



pour combattre la crise nous revendiquons

Devant la situation, la FTQ, la CEQ et la CSN ont donc décidé de procéder à une mobilisation des travailleurs et de la population en vue d'amener Ottawa et Québec à adopter des législations devenues essentielles à la lutte contre la crise économique et ses effets.

Nous affirmons que la priorité absolue doit être donnée à la lutte contre le chômage: le Canada et le Québec ne peuvent plus se payer le luxe d'avoir une si large part de leur force ouvrière réduite à l'inactivité forcée!



d'Ottawa

Le gouvernement fédéral détenant les principaux leviers économiques, ceux qui peuvent avoir le plus de prise sur la réalité de plus en plus terrible vécue par la population, les trois centrales québécoises remettent de l'avant leurs propositions à court terme pour parer au plus urgent:

- Il faut établir, tant au niveau fédéral que provincial, **une stratégie industrielle dont l'objectif sera la lutte au chômage**. Cette stratégie nécessite de coordonner et de planifier les interventions et les programmes au niveau économique et industriel. Les gouvernements provinciaux doivent avoir la responsabilité ultime des choix des projets et des programmes.
- Il faut procéder aujourd'hui à **une réduction sélective des taux d'intérêt**. Cette réduction doit prioritairement viser:
 - les taux hypothécaires et s'accompagner d'un moratoire sur les saisies d'hypothèques;
 - les prêts à la PME afin de soutenir l'emploi, et à l'agriculture;
 - le crédit à la consommation pour les biens durables fabriqués au Canada.
- Il faut établir des **programmes d'investissements créateurs d'emplois** dans les secteurs des transports, du logement et des travaux publics.
- Il faut **augmenter les budgets destinés aux programmes de création et de protection de l'emploi**, surtout à l'intention des groupes et ré-

gions où sévit un fort taux de chômage. Ces programmes doivent être accompagnés d'un contrôle et d'exigences quant à la création d'emplois.

- Le gouvernement fédéral ne doit procéder à **aucune diminution des paiements de transfert aux provinces**.
- **Allègement de l'impôt sur le revenu pour les catégories à moyen et faible revenu**.
- **Aucun changement sur l'imposition des prestations d'avantages sociaux** avant d'avoir procédé à une réforme fiscale équitable et retour aux bénéficiaires des impôts prélevés depuis le dernier budget.
- **Hausse de 50\$ par mois de supplément de revenu garanti pour les personnes âgées**.

parer au plus urgent

du Québec

Les temps difficiles que nous traversons apparaissent aux trois centrales comme une occasion fournie au gouvernement québécois de trouver la volonté politique nécessaire pour donner un coup de barre dans le sens des intérêts des travailleurs et de la population.

la volonté politique de donner un coup de barre

Dans cette perspective, la FTQ, la CEQ et la CSN avancent les sept propositions qui suivent:

• l'accès à la syndicalisation

Pour la grande majorité des travailleurs, il n'y a pas d'accès possible à la syndicalisation sous les lois actuelles. En fait, le taux de syndicalisation est en régression. Plus de 80% des travailleurs du secteur privé n'ont pas de syndicat et ne peuvent négocier ni leur salaire, ni leurs régimes de retraite et d'assurance, ni des mécanismes de sécurité d'emploi. Le responsable au premier chef de cette flagrante injustice, c'est le gouvernement qui tarde encore à permettre l'accès à la syndicalisation. Cet accès à la syndicalisation ne deviendra possible qu'avec l'accréditation multipatronale et une réforme éliminant les obstacles actuels à la syndicalisation.

D'ailleurs, dans sa stratégie de négociation avec le secteur public, le gouvernement se sert amplement de cette sous-syndicalisation des travailleurs du secteur privé. Les comparaisons qu'il établit entre les

deux secteurs ne tiennent pas compte du fait que le secteur public est syndiqué à plus de 90% et le secteur privé à moins de 20%.

• un fonds d'urgence pour le soutien de l'emploi

Le gouvernement du Québec a demandé au fédéral de participer pour 150\$ millions à la création d'un fonds d'urgence pour prendre en charge une partie des intérêts ou garantir des marges de crédit aux PME québécoises encore dynamiques et qui ont de bonnes perspectives de développement mais qui risquent d'être englouties dans le marasme actuel. Ce fonds pourrait également prendre en charge une partie des taux d'intérêt pour le crédit à la consommation de biens durables fabriqués ici. Le Québec s'est dit prêt à injecter 50\$ millions dans ce programme pour soutenir des emplois.

Nous demandons au Québec, malgré le refus d'Ottawa, d'implanter quand même ce programme d'urgence avec la participation financière des entreprises, des commerces, des institutions financières et des citoyens.

Différentes formules de financement doivent être explorées dont une taxe spéciale sur les profits ou les chiffres d'affaires des grandes entreprises, et le régime d'épargne-actions déductibles d'impôt. Le gouvernement doit prendre les moyens de s'assurer que ces sommes servent vraiment au soutien à l'emploi.

On estime au Québec entre 1 000 et 1 500 le nombre de PME qui risquent de faire faillite ou de fermer leurs portes dans les mois qui viennent, jetant ainsi quelque 30 000 à 40 000

travailleurs dans la rue. Le maintien d'un niveau d'activité économique est profitable pour les entreprises, les commerces et les banques et il n'est que normal que ces institutions participent au financement du fonds d'urgence.

• une loi contre les fermetures et licenciements collectifs et la création de caisses de stabilisation de l'emploi

Devant la multiplication des mises à pied et des fermetures d'usines, les lois de l'assurance-chômage et les comités de remplacement sont nettement déficients. Il ne suffit plus, comme en période de croissance économique, de soutenir temporairement les chômeurs, de recycler la main-d'oeuvre et de replacer les mis à pied. Les lois doivent permettre le développement de l'emploi et établir des pouvoirs préventifs en vue de maintenir l'emploi.

Les centrales exigent donc que soit adoptée sans délai une loi contre les fermetures et les licenciements collectifs et que soit constituée une ou des caisses de stabilisation de l'emploi.

• un programme massif de construction de logements

Dans le but de relancer l'emploi dans le secteur de la construction ainsi que dans les industries manufacturières connexes, le gouvernement du Québec doit immédiatement mettre en branle un vaste programme de construction de logements publics et privés et accélérer la réalisation des programmes déjà en cours. En plus de combattre le chômage, un tel programme aurait aussi pour effet de freiner la hausse du coût des loyers.

• la canalisation et le contrôle des épargnes collectives

De plus, les centrales estiment qu'une canalisation des épargnes est nécessaire afin d'établir une stratégie industrielle pour le Québec visant à reconnaître le droit au travail. Cette canalisation de l'épargne doit s'accompagner d'un contrôle des investissements publics et des subsides afin d'assumer une politique de plein emploi.

• la hausse du salaire minimum

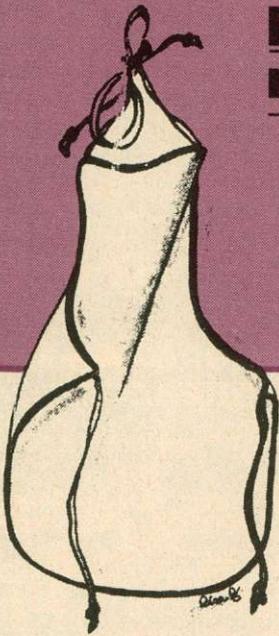
Nous avons affirmé qu'une diminution sélective des taux d'intérêt devrait être appliquée afin de relancer la demande pour les biens de consommation produits au Canada, en appui d'une stratégie du maintien de l'emploi. Nous estimons que cette baisse des taux d'intérêt doit s'accompagner d'une hausse du salaire minimum afin de soutenir la demande de biens et services.

• le maintien des programmes sociaux

La population doit se voir assurée que les services auxquels elle a droit, qui sont des acquis sociaux et qui prennent une importance accrue à l'occasion de la crise économique, seront entièrement maintenus.



partout au Québec nous sommes touchées par la crise



La crise économique et politique actuelle réveille de vieux réflexes chauvins. Patrons et gouvernements, en périodique consultation, tentent subtilement (par la prolifération du travail à temps partiel, par la baisse constante de notre pouvoir d'achat, par de nouvelles politiques natalistes) de maintenir ou de renvoyer les femmes à leur rôle traditionnel de reine du foyer ou sur le marché du travail, en les maintenant dans des ghettos d'emplois subalternes, sans avenir, et mal rémunérés.

Partout, dans toutes les régions du Québec, toutes les femmes, qu'elles soient à la maison ou sur le marché du travail, porteront ou accrocheront le tablier pendant toute la journée du 8 mars, pour manifester aux gouvernants que **les femmes n'ont pas les moyens de reculer**, et qu'elles en ont assez d'être assignées à des rôles de servitude.

50 000 femmes attendues

Les conséquences de la crise économique actuelle



sur les conditions de vie des femmes sont nombreuses. La tradition du 8 mars depuis 1974 a démontré aux femmes l'importance de se rencontrer, de se mobiliser, de se solidariser davantage, et particulièrement cette année, pour élaborer ensemble des idées et des outils communs pour contrer la crise et faire pression pour que les droits des femmes soient respectés.

Il y a deux ans, plus de 10 000 personnes participaient aux activités du 8 mars, l'année dernière nous étions 25 000 femmes de partout au Québec pour célébrer cet événement. Cette année, les organisatrices prévoient que ce nombre va doubler. Dans plus d'une vingtaine de ré-

gions, de Thetford Mines à Sept-Îles, de la Gaspésie à Hull des groupes de femmes, syndiqués ou non, se rencontreront en ateliers pour analyser les effets et les conséquences de la crise sur leur condition de vie.

les femmes doivent se solidariser

Déjà les journaux font grand état de ces effets dans les secteurs des affaires sociales ou de l'éducation qui étaient, somme toute aux premières lignes. Au rythme où vont les choses, ce n'est que la pointe de l'iceberg et le pire nous dit-on, reste encore à venir.

Présentement, les femmes représentent plus de

45 pour cent de la population en chômage, et ce nombre augmente chaque jour. En cette période de bouleversements technologiques, même les emplois dits féminins sont menacés par l'introduction massive de nouvelles technologies dans les secteurs de bureaux par exemple. Dans le secteur privé, les gouvernements passent sous silence le développement et la prolifération du travail à temps partiel (faisant office de chef de file) et du travail à domicile s'évitant ainsi d'investir dans les garderies et au patronat, d'assumer les coûts de production.

En plus de devoir assumer les tâches et les responsabilités domestiques, les femmes se voient confrontées à l'inflation, à la baisse de leur pouvoir d'achat, à réinventer leur consommation et celle de leur famille. Dans ce contexte de récession économique et parce que les femmes vivent doublement la crise, parce que leurs acquis sont menacés, **les femmes n'ont pas les moyens de reculer!**

8 mars

journée internationale des femmes

BAS SAINT-LAURENT

Organisé par: CSN — CEQ — Groupes populaires de femmes

Lieu: CEGEP de Rimouski

4 mars 1982 — Visionnement du vidéo "C'est pas le pays des merveilles".

7 mars 1982 — Rencontre-débats ayant pour thème: "Les femmes et le pouvoir médical; complicité ou oppression?"

8 mars 1982 — Soirée VIENS FAIRE LA FÊTE! (théâtre, chansons)

10 mars 1982 — Souper avec témoignages sur les luttes de femmes dans la région (à l'Université).

Pour informations:

Marianne Tremblay — (418) 724-3384.

CÔTE-NORD

Organisé par: CSN — Maison des femmes de la Côte-Nord Inc. — Centre Émerision (projet d'intégration des femmes sur le marché du travail) — Comité du 8 mars du CEGEP de Haute-riève — Femmes de la Cité des bâtisseurs — Femmes à titre individuel
Lieu: Hauterive

Thème: "LA DANSE DES TABLIERS"

7 mars 1982

13h00 Activités sportives (ballon-balai, patins, etc.)

15h00 Activités de réflexion sur la condition des femmes (visionnement de films, vidéos puis discussion-échange)

17h00 Jeux d'animation

18h30 Souper communautaire

20h00 Activités de loisirs, ateliers de confection de tabliers, improvisation de théâtre, pa-

rade des tabliers et DANSE DES TABLIERS.

Pour informations:

Lorraine Leduc — (418) 296-4733.

DRUMMOND VILLE

Organisé par: CSN — CEQ — FTQ — AFEAS — ADISEP — Rose des vents — Théâtre de la cannerie — Garderie — Atelier logement communautaire

6 mars 1982

pm Ateliers de discussion soirée Théâtre avec la troupe de la cannerie puis danse populaire

9 et 10 mars 1982 Visionnement du film "Mais qu'est-ce qu'elles veulent?"

Pour informations:

Sylvie Delagrave — (819) 478-8156

HAUT-RICHELIEU (SAINT-JEAN)

Organisé par: CSN — CEQ — Maison Coup d'elle
Lieu: Saint-Jean

8 mars 1982

19h00 Manifestation qui part de la Place du marché

20h00 Fête populaire "La parole est aux femmes" (vidéo, monologue, chants, musique)

Pour informations:

Nicole Denicourt — (514) 348-4965

LAURENTIDES (SAINT-JÉRÔME)

Organisé par: CSN — CEQ — FTQ — Groupe de culture d'elles — Solidarité femmes — AFEAS — Regroupement des garderies

7 mars 1982

10h00 Atelier de discussion autour des conséquences de la crise sur la condition féminine

12h00 Dîner communautaire

13h00 Poursuite des ateliers

14h30 Théâtre joué par les étudiantes du CEGEP: la pièce est intitulée "La première relation sexuelle"

15h00 Plénière

19h30 Soirée de solidarité au bénéfice des filles de Zellers et de la Caisse populaire qui sont en grève

8 mars 1982 Visionnement du film "C'est pas déjà l'hiver, on n'a pas eu d'été"

Pour informations:

Murielle Allard-Robillard — (514) 432-2008

MONTREAL

Organisé par: CSN — CEQ — SPGQ — SPIIQ — FQII — SFPQ — Groupes autonomes de femmes
Lieu: CEGEP du Vieux-Montréal

6 mars 1982

14h00 Manifestation qui partira du Parc Laurier pour se terminer au Parc Lafontaine

20h00 Spectacle avec Louise Dussault et le groupe "Ma Chum", puis soirée dansante

7 mars 1982

12h00 Plusieurs activités socio-culturelles se dérouleront simultanément sous le thème "Les femmes n'ont pas les moyens de reculer". Ces activités sont:

à Atelier-Jeunesse, arts visuels, cinéma, débats, foire du livre, improvisation théâtrale, kiosque d'information et de

promotion des groupes de femmes, théâtre pour adultes et enfants, vidéo.

Pour informations:

Sylvie Gingras — (514) 382-7670 • Danielle Fortin — (514) 598-2109

NORD-OUEST QUÉBÉCOIS

Organisé par: CSN — CEQ — FTQ — Garderies populaires — Planning des naissances — Collectif pour femmes violentées — Mieux naître, mieux vivre — Association monoparentale — Des femmes à titre individuel

Lieu: La Polyvalente La Source de Noranda, Abitibi

7 mars 1982

9h00 Inscription

10h00 Ateliers de discussion — jusqu'à 12h30

14h00 Poursuite des ateliers — jusqu'à 16h30

16h30 Plénière

18h30 Souper collectif

20h30 Soirée de solidarité, avec spectacle de théâtre joué par la troupe d'étudiantes du Collège du Nord-Ouest "Moman travaille pas a trop d'ouvrage", suivi d'une soirée dansante.

Pour informations:

Claire Lapointe — (819) 825-6137

OUTAOUAIS (HULL)

Organisé par: CSN — CEQ — FTQ — Groupes populaires

6 mars 1982

pm Ateliers de discussion "Les femmes et la crise"

18h00 Souper communautaire

20h00 Fête populaire

Pour informations:

Claire Bérubé — (819) 771-6281

les femmes n'ont pas les moyens de reculer!

QUÉBEC

Organisé par: CSN — CEQ — SPGQ

Lieu: Conseil central de Québec

3 mars 1982 Rencontres de femmes provenant de mouvements de libérations (Afrique du Sud, Namibie, Salvador, Liban et Palestine)

8 mars 1982 Activités dans les syndicats locaux et dépôt du Manifeste des femmes dans les bureaux de comté des députés

10 mars 1982 Journée de discussion et de réflexion sur le travail à temps partiel.

Soirée multi-culturelle (représentantes de 12 pays)

Pour informations:

Brigitte Gagné — (418)

647-5700

RICHELIEU-YAMASKA

Organisé par: CSN — CEQ — Centre de dépannage pour femmes battues et violées

12 mars 1982 "Fête populaire" afin de clôturer les activités qui auront lieu dans chacun des organismes.

Pour informations:

Marie-France Benoît —

(514) 774-5363

SAGUENAY/LAC ST-JEAN

Organisé par: CSN

Lieu: Chicoutimi

8 mars 1982 Soirée de solidarité où les femmes témoigneront sur leur vécu de la crise, puis danse avec orchestre.

Pour informations:

Sylvie Brassard — (418)

547-5773

SEPT-ÎLES

Organisé par: CSN — CEQ

— Groupes populaires —
Regroupement des femmes

7 mars 1982

pm Ateliers de discussion
18h00 Souper communautaire

20h00 Fête populaire (théâtre, monologue, interventions, danse)

8 mars 1982

12h00 Manifestation sur l'heure du dîner durant laquelle les femmes et les travailleuses dénonceront toutes les injustices criantes à leur égard.

Pour informations:

Francine Ménard

— (418) 962-5571

SHAWINIGAN

Organisé par: CSN — AFEAS — Nouveau départ — Collège féminin — L'Écho féminin — Centre des femmes
Lieu: Polyvalente des Chutes

7 mars 1982

11h00 Accueil

12h00 Brunch et paroles et musique en liberté

14h00 Ateliers sur les femmes et la crise

16h00 Plénière: impressions sur le vécu de la journée

20h00 Troupe Parminou "Ben voyons bébé, y a rien là"

Pour informations:

Rachel Doré — (819) 538-

2382

SHERBROOKE

Organisé par: CSN — CEQ — FTQ — SPIIQ — FQII — RAME — MCCE — Regroupement des garderies — Collège Champlain

Lieu: CEGEP de Sherbrooke

6 mars 1982

pm Ateliers de discussions sur les femmes et la cri-

se
18h00 Souper communautaire

20h00 Fête populaire (théâtre ou animation suivi de musique de danse)

Pour informations:

Diane Dion — (819) 763-

2365

SOREL

Organisé par CSN — CE-GEP — Groupes populaires — Groupes de femmes

6 mars 1982 Théâtre Parminou "Ben voyons bébé, ya rien là", au CE-GEP

7 mars 1982

pm Kiosques et ateliers à la Bibliothèque Nationale

18h00 Souper de solidarité du Conseil Central

8 mars 1982 Ateliers de groupes de femmes, souper et spectacle

Pour informations:

Hélène Goulet — (514)

742-6651

SUD-OUEST QUÉBÉCOIS

Organisé par: CSN et le Comité de la condition féminine régional
Lieu: École Ste-Cécile, Valleyfield

7 mars 1982

14h00 Atelier de discussion "Les femmes et la crise"

17h00 Souper communautaire

19h00 Conférence de Madeleine Parent
Spectacle de chansonnières: Denise Sirois et Pierre Bédard

Pour informations:

Nicole Sylvestre — (514)

371-5555

THETFORD MINES

Organisé par: CSN

6 mars 1982

jour Ateliers de discussion sur les femmes et la crise, kiosques d'information sur les organismes syndicaux et populaires

20h00 Soirée de solidarité

8 mars 1982

soir Manifestation dans les rues, théâtre de la cannerie "Le féminisme dans le quotidien"

Pour informations:

Hervéline Delisle — (418)

338-3159

TROIS-RIVIÈRES

5 mars 1982 Session de formation, thème "Comment les femmes vivent la crise"

6 mars 1982 Fête unitaire

8 mars 1982 Participation à une ligne ouverte "omni-bus"

Pour informations:

Louise Roy — (819) 378-

5419

VICTORIAVILLE

Organisé par: CSN — CEQ — AFEAS — Maison des jeunes — Garderies
Lieu: CEGEP de Victoriaville

7 mars 1982

10h00 à 11h30 Ateliers de discussion et tables d'information

13h30 à 15h00 Ateliers de discussion et tables d'information

15h30 Film "Regarde elle a les yeux grand ouvert"

18h00 Souper

20h00 Fête populaire (chansons, musique, danse)

8 mars 1982

20h00 Théâtre par la troupe "Mitaine à mitemps", qui jouera la pièce "Marie haute à la Marie basse"

Pour informations:

Lise Carignan — (819) 357-2065

REPORTAGE

le conflit chez Caterplan

LA CÉCITÉ ÇA REGARDE TOUT LE MONDE (SAUF LES BOSS DE L'I.N.C.A.)



L'institut national canadien des aveugles (INCA), qui opère à Montréal 17 cafétérias dans les édifices publics, tente de camoufler derrière un arbitrage obligatoire son incapacité à résoudre des problèmes internes d'administration.

Pour le syndicat CSN des travailleurs et travailleuses de CATERPLAN, en grève depuis le 11 janvier 1982, la demande d'arbitrage déposée il y a deux semaines par la compagnie sans but lucratif n'est qu'une échappatoire pour forcer les employés à accepter des conditions misérables d'emploi.



"Ce qui est inacceptable, soutient le président du syndicat, Claude Boutin, c'est que les négociations durent depuis déjà un an, que l'ensemble des clauses normatives sont paraphées et qu'il n'y a que le monétaire à négocier." La compagnie s'est même permise de refuser un protocole de retour au travail proposé par le syndicat.

une comptabilité secrète

"Pourquoi cette demande d'arbitrage obligatoire? L'INCA dont les services CATERPLAN sont une importante source de revenus, tient une comptabilité qui pour nous demeure une énigme.

"Depuis deux ans, souligne le président, les prix chargés dans les cafétérias ont été haussés de 25% en

moyenne pendant que nos salaires demeuraient au même niveau et que l'INCA ne faisait aucun nouvel investissement, pourtant son bilan de 1980 indique une baisse de profits de CATERPLAN de plus de \$200,000."

"Centraide, ajoute Claude Boutin, donnait chaque année à l'INCA une somme d'argent, en 1980 ce fut \$200,000. Le gouvernement, en deux ans, a subventionné l'organisme pour plus de \$295,000. Mais en 1981, Centraide a refusé d'accorder le don habituel parce qu'INCA n'a jamais voulu montrer ses livres comptables."

L'INCA exploite les aveugles

Pour les 140 travailleurs et travailleuses de ce syndicat, dont plus d'une ving-

taine sont des aveugles et des demi-voyants l'explication pourrait venir d'une comptabilité douteuse, dont ils font les frais, et qui prouverait l'incapacité de cette compagnie sans but lucratif à rencontrer les exigences normales de ses employés.

"Certains d'entre nous, souligne le président du syndicat, sont au service de la compagnie depuis plus de 30 ans. Aveugles, ils n'ont jamais gagné plus de \$4.95 l'heure. L'un d'eux se rappelle que le premier jour où il a commencé à travailler, c'était à ses frais."

"Plusieurs de nos tâches, dit-il, sont effectuées par des déficients mentaux légers qui viennent y faire des "stages" et qui sont payés par le bien-être social."

"Nous avons de la difficulté à croire les explications du directeur des services CATERPLAN, Jean-Jacques Reynauld, lorsqu'il avoue ses déficits. Nous avons fait des calculs assez précis qui démontrent au contraire des profits d'au-delà de \$150,000 par année."

Selon le syndicat, le directeur Reynauld, qui a la réputation d'avoir été le premier administrateur de l'économat de l'Institut d'Hôtellerie du Québec à

accuser un déficit important avant de perdre son emploi, ne semble pas tenir une comptabilité des plus orthodoxe, tout en exerçant un contrôle direct sur les achats de CATERPLAN.

"C'est à n'y rien comprendre, dit-il, toute la marchandise que nous vendons dans les kiosques, nous devons d'abord la payer aux entrepôts d'approvisionnement d'INCA sur la rue Guy à Montréal. Ainsi, à titre d'exemple, les cartons de cigarettes y coûtent plus cher que dans un magasin ordinaire."

à l'encontre des droits élémentaires

Pour les syndiqués CSN, dont près de 75% sont rémunérés au salaire minimum, le refus de négocier de la compagnie va contre tout ce que l'INCA peut vouloir affirmer dans sa propagande lorsqu'elle affirme travailler à la "réinsertion sociale des handicapés visuels".

"Cette attitude méprisante, conclut le président du syndicat, va à l'encontre des droits les plus élémentaires des travailleurs et des travailleuses, handicapés visuels et

autres, qui ont besoin de travailler mais qui n'accepteront jamais de rentrer au travail aux mêmes conditions

qu'avant et au salaire minimum. Ce n'est pas la lune que nous demandons, c'est le respect."



la quincaillerie Tremblay de Baie St-Paul condamnée

LE JUGE DONNE RAISON AUX SYNDIQUÉS

"Il est quand même déplorable que le code du travail ne me permette pas d'exiger que réparation soit faite envers les salariés concernés, je serai donc obligé d'y aller par amende... Quand à vous docteur, avec la formation académique que vous avez, je vous ai trouvé dégueulasse!... Même si je suis convaincu que l'amende maximum ne puisse changer votre attitude, je vous condamne à 1,000 dollars..."

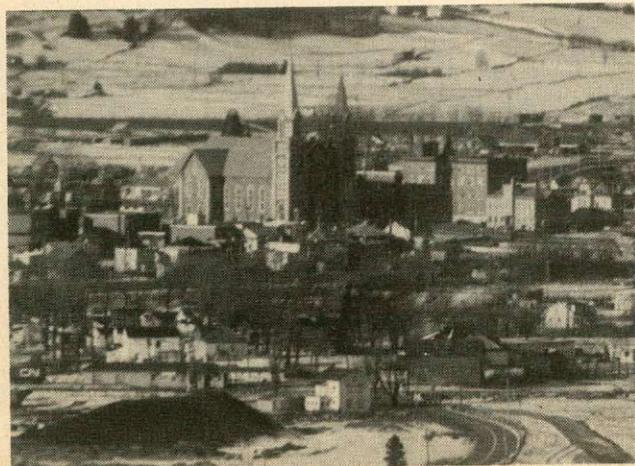
C'est en ces termes que s'exprimait le juge Louis Morin du tribunal du travail de Baie St-Paul pour exprimer la limite de la loi et le préjudice qui avait été porté aux employés de la quincaillerie Tremblay Ltée qui depuis quelques mois subissaient des manoeuvres d'ingérence, de menaces et par la suite de congédiement de la part de leur patron.

Suite à ces manoeuvres qui n'avaient d'autres buts que de briser le syndicat, les employés ont du recourir aux moyens légaux pour faire respecter leurs droits. Ils avaient logé 44 plaintes qui concernaient principalement les arti-

cles 143 et 145 du code du travail et le juge Morin en a retenues 19.

On comprendra aussi que l'accréditation syndicale de cette entreprise a été assez difficile à obtenir puisque la quincaillerie Tremblay Ltée est une entreprise familiale qui emploie, comme on s'en doute, quelques membres de la famille.

Le juge a condamné la compagnie à 5,000 \$ dollars d'amende et les personnes agissant en leur nom personnel, pour le compte de la compagnie, à 7,000 \$ dollars, ce qui est un précédent selon le porte parole syndical Ulysse Duchêne.



manifestation devant le congrès du PQ

SANS PRÉJUGÉ NI PRIVILÈGE!



Plus de 1,000 travailleurs et travailleuses et des représentants d'organisations populaires ont manifesté vendredi soir le 12 février devant le CEGEP d'Ahuntsic où se tenait le conseil national du PQ et où s'ouvrait le congrès du parti québécois.

Cette manifestation décidée par le Conseil fédéral de la Fédération des Affaires sociales (CSN) a rassemblé plusieurs autres groupes qui ont protesté contre le préjugé défavorable du PQ envers la classe ouvrière qui se manifeste par l'absence de politique économique pour maintenir l'emploi, face aux nombreuses fermetures d'entreprises et

aux mises-à-pieds ainsi que pour rappeler aux membres et aux dirigeants du parti au pouvoir qu'ils devraient réviser les choix politiques qu'ils ont faits dans le budget, principalement en ce qui concerne les coupures budgétaires dans les affaires sociales et l'éducation. Ce fut aussi l'occasion de signifier aux délégués du PQ que les salarié-es du secteur public n'accepteront pas de servir de boucs émissaires aux difficultés que l'État rencontre et que c'est plutôt en maintenant les acquis du public et en les élargissant au secteur privé que le mouvement ouvrier compte poursuivre la lutte au cours des mois à venir.

...petites nouvelles...

conflits de travail

1,190 syndiqué-e-s en conflit à la CSN

En date du 10 février, 22 syndicats CSN se trouvaient en conflit. De ce nombre, neuf étaient victimes de lock-out.

...

les garages de l'Estrie: la population invitée à boycotter les ventes

Les syndicats des garages de l'Estrie demandent à la population des régions touchées par le lock-out des concessionnaires, soit Victoriaville, Sherbrooke et Thetford, d'attendre les "ventes d'après-lock-out" pour se procurer des automobiles ou des pièces de rechange.

Tout en établissant des lignes de piquetage autour des principaux concessionnaires, les 500 syndiqués CSN soupçonnent l'Association des propriétaires de garage de profiter de ce lock-out pour écarter du marché les plus petits concessionnaires.

Pourquoi, soutiennent les syndiqués, les concessionnaires maintiennent-ils un lock-out depuis le 23 décembre s'ils refusent de

négocier les clauses salariales en prétextant leurs soit-disant difficultés financières?

Lors de leur dernière assemblée générale, en fin de semaine dernière, les syndiqués ont refusé à 76% les propositions formulées par le conciliateur André Courchesne.

Le syndicat veut simplement maintenir le statu quo sur les clauses normatives à incidence monétaire et demeurer ouvert à la discussion sur les autres clauses. Au plan salarial, il demande un salaire indexé selon la dernière formule patronale proposée avec, toutefois, comme objectif de réduire l'écart entre les bas et les hauts salaires en proposant un salaire de référence de \$10 pour tous les travailleurs.

Les propriétaires de garages n'ont jamais répondu aux contre-propositions syndicales.

...

St-Foy ferme ses quatre garderies

C'est avec stupéfaction que les salariées-és des garderies de la ville de Ste-Foy ont appris lundi dernier par les média locaux, la fermeture de leurs établissements.

Ces quatre garderies étaient opérées par la ville de Ste-Foy depuis 1975 et employaient 10 salariées-és à plein temps et deux occasionnelles. Elles avaient obtenu leur accréditation syndicale pour se joindre au syndicat des Employés Municipaux de Ste-Foy en mai 81. Par la suite, elles avaient tenté de négocier leur convention avec la ville de Ste-Foy en même temps que celle des cols

AIDOP doit rouvrir



Les travailleurs(euses) du Centre A.I.D.O.P. de Québec qui est fermé depuis plus de deux ans à la suite de la syndicalisation de ses salarié-es à la CSN doit rouvrir ses portes et les membres de ce syndicat sont plus que jamais déterminés à atteindre leur objectif.

Récemment, les quatre membres du syndicat qui avaient été congédiés ont obtenu gain de cause devant le juge Denys Aubé du tribunal du travail devant lequel les causes

avaient été portées en appel.

À la suite de cette décision, l'assemblée générale du syndicat a réaligné son plan d'action et elle mise encore sur la solidarité qui lui a permis de faire pression sur le Ministère des Affaires sociales depuis plusieurs mois afin d'obtenir du conseil d'administration de ce centre de dépannage pour jeunes, qu'il accepte enfin de s'asseoir à la table de négociation.

blancs, ce que le nouveau conseil municipal a refusé.

Une première convention a été déposée devant le conseil en novembre 81 mais au dire de M. Gilbert Lessard, ils ont fait semblant de ne rien comprendre et cette rencontre a été une perte de temps.

Selon le porte-parole de la ville de Ste-Foy, il en coûterait 350,000 \$ dollars à la ville pour continuer d'assumer ce service mais par contre, les employés ne font pas tout à fait le même calcul et en arrivent à un montant de 100,000 \$ dollars. Les salariées-és ne comprennent pas du tout d'où proviennent ces chiffres.

Ce qui choque et irrite davantage les salariées c'est que le nouveau conseil municipal n'a jamais vraiment négocié avec elles et qu'il annonce d'une façon aussi inattendue la fermeture des quatre garderies.

Il y a eu une rencontre entre les deux parties le 5 février en présence d'un conciliateur, où la partie patronale avait demandé aux employées d'expliquer leurs demandes et elle avait promis une contre-proposition.

D'après M. Gilbert Lessard, ces garderies sont d'un type très spécial à Ste-Foy parce qu'elles s'adressent à des familles qui ne

...petites nouvelles...

veulent faire garder leurs enfants pendant 5 jours, contrairement aux autres garderies où l'on est obligé d'y amener les enfants toute la semaine. Environ 160 familles se prévalaient de ce service et en faisaient bon usage. Un comité de parents s'est d'ailleurs formé pour tenter de faire pression sur le conseil de ville. À la réunion du 9 février, plus d'une centaine d'utilisatrices et utilisateurs de ces garderies étaient présents.

• • •

lock-out à la garderie Drummond

Le 13 août 1980, le Syndicat CSN présentait une demande d'accréditation syndicale pour représentée les travailleuses de la garderie Drummond, et cela, majoritairement.

Quelques jours plus tard, en septembre, le syndicat de boutique dominé par l'employeur déposa à son tour une demande d'accréditation. Sept (7) mois plus tard, le commissaire du travail trancha et accrédita le Syndicat CSN. Pendant ces sept (7) mois les travailleuses ont été harcelées, intimidées afin qu'elles laissent tomber leur accréditation syndicale à la CSN mais elles ont résisté et obtenu gain de cause.

Par la suite, les négociations n'ont pas tardé à commencer et ça n'a pas été facile. Toutes les offres à caractères monétaires étaient basées sur le salaire minimum, même si les travailleuses avaient gagné une sentence à l'effet de replacer les employées dans les conditions de travail

qu'elles avaient au moment du dépôt (soient heures de travail et augmentation de salaire), et elles se sont vues refuser cela par l'employeur en négociation.

Depuis le 3 février dernier, l'employeur a procédé à un lock-out progressif en effectuant des mises à pied chez celles là-même qui représentaient son syndicat de boutique, en leur remettant un relevé de cessation d'emploi pour manque de travail.

Mercredi le 10 février, la partie patronale décréta officiellement son lock-out.

Actuellement les filles font du piquetage à raison de 3 heures 20 minutes par jour par équipe de deux. Nous invitons la population à venir les appuyer sur la ligne de piquetage.

• • •



Une bonne convention pour les employés-es de bureau de la Domtar

Après huit mois de lock-out précédés de dix mois de négociation, les employés de bureau à Lebel sur Quévillon ont accepté la convention et le protocole de retour au travail.

Le syndicat a atteint ses objectifs qui étaient entre autres: l'amélioration de la procédure de griefs, la limi-

tation du droit de retour des cadres dans le syndicat, les termes de travail rémunérés selon la fonction faite, l'amélioration de la clause d'évaluation des emplois, le maintien de la clause pour le surtemps accumulé, le maintien de la semaine de travail de 35 heures (la compagnie demandait 40 heures), le maintien des congés de maladie payés, le maintien des congés chômés payés et ceux de maternité.



L'augmentation générale pour la première année est au taux fixe de 1,37 \$ dollar l'heure pour tous les salariés. Pour la deuxième année, une augmentation de 9 1/2% avec des ajustements particuliers qui situent le salaire horaire de base à 9,82 \$ dollars et le salaire le plus élevé à 13,20 \$ dollars/heure. Une nette amélioration du plan de vacances ainsi qu'un plan d'assurance vie et une indemnité hebdomadaire

en cas d'accident ou maladie en cas d'invalidité à long terme.

Le coût de tout le régime est entièrement défrayé par la compagnie.

De plus, l'ancienneté pour tous les employés permanents s'est accumulée pendant la durée du conflit et la pleine rétroactivité a été obtenue pour tous les employés. D'autres avantages ont été obtenus et c'est avec fierté et optimisme que les employés ont repris le travail.

• • •



Hauterive: un hôpital comme en ville

Lorsque les politiciens et les représentants du Ministère des affaires sociales ont expliqué le bien fondé d'un hôpital régional à la population de la Côte-Nord, tout était beau: on arrivait enfin en ville.

Or, on se rend bien compte, maintenant, qu'on est vraiment arrivés en ville: urgence débordée, clinique externe avec de longues heures d'attente, des listes interminables de bénéficiaires attendant une hospitalisation. Et, depuis le 4 février dernier, la dernière trouvaille, la centralisation de la radiologie et de la cytologie: comme amélioration des services, on aura déjà vu mieux puisqu'on passe de quatre salles d'examen à trois dans le

...petites nouvelles...

cas de la radiologie. Quant à la cytologie, il ne s'agira plus que d'un service de laboratoire alors qu'auparavant une femme pouvait bénéficier d'examen cytologiques sur place. Dans de telles conditions, pourquoi un hôpital régional?

...

Les chômeurs sont paresseux?...

Quand revenu Canada a ouvert 400 postes temporaires dans la ville de St-John's, Terre-Neuve, environ 46,000 personnes ont postulé en l'espace de huit heures.

Les postulants aux postes du centre régional d'impôt devaient composer un numéro de téléphone entre 18h et 22h les 8 et 9 décembre. Les lignes téléphoniques de la ville sont vite devenues surchargées et la Newfoundland Telephone Company a estimé que 46,000 appels avaient été placés à ce numéro de téléphone ces deux soirs.

Les gens de cette province où le taux de chômage est le plus élevé au pays sont tellement désespérés d'avoir un emploi que, dans plusieurs cas, des couples ou des groupes d'amis se remplaçaient pour constamment composer le numéro de téléphone dans l'espoir d'avoir la ligne.

Même les rares chanceux qui ont pu obtenir la ligne ont donné leur nom et se sont fait dire qu'on les appellerait pour passer des tests de placement.



la MIUF: perte des recours contre le gouvernement

Les quelque dollars que le gouvernement fédéral voudra bien donner aux victimes de l'isolation à la mousse d'urée lui permettra de se soustraire à toute poursuite légale, et ce malgré sa très grande responsabilité dans cet odieux dossier.

C'est ce qu'apprenait la Fédération des comités de victimes de la MIUF en janvier dernier. Ainsi, toute victime, qu'elle s'inscrive ou non au plan de dépannage de monsieur Ouellet, perd son droit de recours légal contre le gouvernement fédéral. C'est à l'article 4 de la loi intitulée **Loi sur la responsabilité de la couronne**, chapitre C-38, que se trouve cette subtile porte de sortie pour le gouvernement:

"On ne peut exercer de recours contre la couronne, ou un préposé de la couronne, en raison d'un décès, de blessures, dommages ou autres pertes, si une pension ou une indemnité a été payée ou est payable (par prélèvement sur le fonds du revenu consolidé ou sur des fonds gérés par un organisme mandataire de la couronne) relativement à ce décès, ces blessures, dommages ou autres pertes."

En début de janvier, le ministre Ouellet, à la de-

mande des comités de victimes, s'est engagé à modifier cette loi. Un mois plus tard, il lançait son programme de dépannage sans toutefois modifier la teneur de cette loi.

...



Appui à la maison L'Accueil du Sans-Abri à Valleyfield

L'Accueil du Saint-Abri, maison pour femmes et enfants en difficulté, traverse une période critique. La subvention 81-82 consentie à l'Accueil par le ministère des Affaires sociales était identique à celle de 80-81 (sans aucune forme d'indexation), soit 70,000 dollars. Malgré la campagne de financement du printemps 81, l'Accueil a dû emprunter du CRSSS pour poursuivre ses opérations jusqu'à maintenant. L'Accueil aurait du pouvoir terminer son année financière avec la dernière tranche de subvention du ministère mais le CRSSS annonce son intention de retenir cette dernière tranche en guise de remboursement de l'emprunt déjà consenti.

Comme le ministère des Affaires Sociales n'a pas encore assuré l'Accueil d'une subvention pour 82-83 (cette question faisant présentement l'objet de négociations provinciales entre le ministère et le regroupement des maisons

d'hébergement pour femmes en difficulté), l'Accueil ne peut obtenir aucun autre emprunt. À moins que d'ici deux semaines le CRSSS soit revenu sur sa décision et que le ministère des Affaires Sociales ait débloqué des fonds, l'Accueil du Sans-Abri devra cesser de fonctionner normalement.

C'est donc un appui de principe (signature de pétitions, envoi de lettres et télégrammes d'appui) et une aide financière immédiate que l'Accueil demande.



grève de la faim

Dans le cadre d'une semaine internationale de protestation contre les exécutions et les tortures en Iran sous le régime Khomeiny, une grève de la faim a été déclenchée le 16 février. Pendant cette grève, qui a lieu à l'Église St-Jean, 110 Ste-Catherine est à Montréal, les grévistes demandent aux gens de venir signer une pétition contre la torture et les exécutions en Iran. À date, moins 1,300 personnes ont signé cette pétition dans la seule région métropolitaine. Elle est destinée aux Nations-Unies, afin qu'ils ouvrent une commission sur la situation des droits humains en Iran.

Cette pétition est également disponible à la CSN, au bureau des relations internationales (514-598-2168).

Le Syndicat des chantiers maritimes de Sorel (CSN) a dénoncé, lors d'une conférence de presse tenue le 17 février, l'attitude prise par le ministre québécois des Transports, Michel Clair, lors d'une rencontre survenue la semaine dernière à Montréal, au cours de laquelle il a refusé de s'engager à demander au fédéral dans quelle mesure il serait disposé à financer une partie des coûts de construction d'un traversier aux chantiers navals de Marine Industrie de Sorel.

Le ministre Clair est demeuré silencieux devant la présentation de trois lettres de députés fédéraux (Yanakis, Leduc et Lasalle) qui attestaient l'intention de leur niveau de gouvernement de participer financièrement à cette construction évaluée entre 5 et 10 millions de dollars à la condition que le gouvernement du Québec en fasse la demande.

La construction d'un traversier à Marine Industrie aurait le double avantage de relancer la construction navale dans cette entreprise et assurerait par la suite une traverse régulière entre Sorel et la rive nord du

les travailleurs de Marine ne veulent pas faire les frais des chicanes Québec-Ottawa

St-Laurent. Depuis que la Société générale de financement a acquis Marine Industrie en 1979, le nombre d'employés est passé de 4,000 à 900. D'autre part, plusieurs liaisons entre Sorel et la rive nord sont interrompues l'hiver à cause de la faiblesse de l'actuel traversier, qui s'immobilise à la moindre couche de glace.

d'autres questions sans réponse

Le syndicat s'interroge fortement sur cette prise de position du ministre Michel Clair, d'autant plus que Marine Industrie appartient à la Société générale de financement contrôlée par Québec, et qu'un nouveau contrat générerait des profits supplémentaires.

Comment expliquer que le ministre Clair n'est pas

soucieux d'assurer ce service "essentiel" de transport en commun entre Sorel et la rive nord, alors que lui et son gouvernement s'empressent d'adopter une loi spéciale forçant la reprise normale du transport en commun à Montréal, après le déclenchement d'une grève légale?

une décision d'ordre politique

Face à ces questions, le ministre Clair répond qu'en période de restrictions budgétaires il est inconcevable de penser à la construction d'un traversier additionnel. À cela nous lui répondons que son gouvernement n'a qu'à affecter le premier 5 à 10 millions de dollars (en excluant la possible participation du fédéral) qu'il versa à titre de subventions

pour la relance de l'emploi à la construction d'un traversier. Cela sera davantage profitable pour les Québécois et leur gouvernement, que de donner ces sommes à des multinationales sans scrupules qui dépenseront ces subventions à l'étranger. Cela éviterait aussi au gouvernement de verser des prestations d'aide sociale à 800 des 3,000 travailleurs mis à pied par Marine Industrie depuis deux ans et permettrait de diminuer le taux de chômage de la région de Sorel, qui atteint 30% cet hiver.

prochaine étape: rencontre avec le fédéral

Bien déterminés qu'ils sont à obtenir satisfaction, les travailleurs de Marine Industrie rencontreront le ministre fédéral Herb Gray, le 5 mars prochain à Ottawa. Ils tenteront alors d'obtenir la garantie formelle de la participation du fédéral dans la construction d'un traversier à Sorel. Si la réponse devait être positive, le gouvernement québécois sera devant un choix: celui de continuer ses politiques partisans ou de voir à la relance économique de l'une des régions de sa province les plus affectées par le chômage.

